

CONSEIL MUNICIPAL : LE POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**Site internet :**

Il est en ligne et mis à jour très régulièrement. N'hésitez pas à le consulter, vous y trouverez de nombreuses informations à l'adresse suivante : saintlaurentdonay.fr

Voirie :

Pour améliorer la sécurité de la traversée du village, les coussins berlinois ont été mis en place.

La remise en état de certains chemins ou routes a été validée par le Conseil Municipal :

- Goudronnage de la partie basse du chemin du Voisel et de la partie haute de la montée des Vignes.
- Remise en état du chemin Fayard
- Entretien, création de saignées permettant d'évacuer l'eau (CR 11, Chemin du Piquet, Le Platrat, chemin limitrophe avec Crépol, Montée du bois d'Onay vers le cimetière, curage du fossé chemin du Voisel)
- Rebouchage des « nids de poule ». La commission voirie établira les priorités.

Un recensement a déjà été effectué. Toutefois si vous constatez des dégâts qui nécessitent réparation, vous pouvez les signaler en mairie.

Bâtiments communaux :

Les subventions du département et du SDED sont validées, les portes d'entrée des salles donnant sur la cour de l'ancienne école et les fenêtres de l'appartement au dessus de la mairie seront changées à l'automne.

Le poêle à granulés de bois de la salle associative ainsi que celui de l'appartement du presbytère seront également installés à l'automne.

La toiture annexe de l'église (sacristie), en mauvais état, sera rénovée par l'entreprise « les Charpentiers du Grésivaudan » avec l'aide des subventions du Département et de la Région en juin.

Personnel communal :

Notre secrétaire de mairie, Mme Laurence PAUTRAT, sera employée à temps plein par la commune de St Bardoux à partir du 1^{er} juin. Une convention a été signée avec le service de remplacement du centre de gestion afin d'éviter une rupture de service. Celui-ci nous a transmis le CV d'une personne que nous avons rencontrée, elle a travaillé en binôme avec notre secrétaire pendant le mois de mai. Mme Sonia ATLAN assurera le secrétariat pendant quatre mois, dans un premier temps.

L'agent technique, M. CHABRERAT Guillaume, a pris ses fonctions au 1^{er} janvier, comme prévu.

Budget :**Vote des taux d'imposition 2021 :**

La loi de Finance a acté la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales. Afin de maintenir les revenus de la commune, celle-ci percevra la part départementale de la taxe foncière sur le bâti. Dans la répartition de cette taxe foncière sur le bâti, la commune conservera sa part (10.13%) à laquelle il faut dorénavant ajouter la part du département (15.51%) qui servira à compenser la perte de revenu. Le taux perçu par la commune sera donc de 25,64 %. Le montant de la taxe foncière de chacun ne sera pas impacté par cette nouvelle répartition.

Pour la taxe foncière non bâti, pas de modifications, le taux reste inchangé à 53,16%.

Demande de subventions :

- ADMR : Le Conseil municipal valide une subvention de 1,50€ par habitant soit 238,50 €
- Comité d'animation : Le Conseil municipal valide une subvention identique à celle des autres associations communales, soit 150 €.

Vote du budget prévisionnel 2021 (voir le détail de ce budget en annexe) :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	266 350 €	266 350 €
FONCTIONNEMENT	126 211 €	126 211 €

Projet d'aménagement de la place du village :

Suite aux remarques formulées par le conseil municipal lors d'une réunion de travail, l'architecte a présenté un projet qui prend en compte la demande des conseillers. L'agencement (voir plan joint) et le budget sont en adéquation avec les contraintes de la commune. Le conseil municipal a donc décidé d'accepter le projet d'aménagement de la place du village. Le projet sera mis en ligne sur le site et consultable en mairie aux heures d'ouverture ainsi que le vendredi soir à partir de 18h.

INFORMATIONS DIVERSES

Horaire mairie :

A partir du 1^{er} juin, notre secrétaire de mairie sera Mme Sonia ATLAN. Les horaires d'ouverture au public changent : Ce sera le mardi de 15h à 18h et le vendredi de 14h à 17h ; la Mairie sera désormais fermée le samedi matin.

Scout :

Un petit groupe de scouts campera au village, dans le jardin public, la nuit du 21 au 22 juillet. Ils arriveront en fin d'après midi et partiront le lendemain matin.

Brûlage à l'air libre : Rappel de la DDT (Direction Départementale des Territoires)

La qualité de l'air est un sujet de préoccupation majeur de nos concitoyens mais aussi des services de l'état. La dégradation de cette qualité est, en partie, due au brûlage de déchets verts par les particuliers. Outre la gêne occasionnée pour le voisinage et le risque d'incendie qu'il engendre, le brûlage génère des conséquences sur la qualité de l'air et donc sur la santé.

Des solutions alternatives sont possibles : compostage, broyage, apport en déchetterie.

En cas de non-respect du RSD (règlement sanitaire départemental), une contravention de 450 € peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).

Charte forestière des Chambaran :

La Charte Forestière de Territoire est un outil d'animation et de développement de la filière forêt bois. Initiée par les collectivités du massif de Chambaran en 2009, elle cible les atouts et les faiblesses de la filière locale et met en place des actions pour y répondre.

Dans le cadre de cette charte à laquelle nous adhérons, et dans le but de prévenir les conflits d'usage, et de maintenir les chemins ruraux dont la commune est responsable en bon état, chaque propriétaire ou exploitant qui coupe du bois doit déclarer le chantier en mairie et établir un état des lieux avant et après le chantier.

Tous les renseignements et documents sont disponibles sur le site « www.charteforestiere-chambaran.fr » ou en mairie.

Référent forêt pour la commune : Françoise MARCON

Déchets verts :

Un incendie s'est déclaré à deux reprises sur une parcelle appartenant à un privé qui autorisait la commune à déposer des déchets verts. Il y a eu des abus, beaucoup de monde utilisait ce lieu qui est désormais fermé.

Ecole des collines :

Malgré les actions menées par les parents, enseignants et élus une classe sera malheureusement fermée à l'école des collines à la rentrée de septembre 2021.

Implantation d'une antenne relais :

Une première rencontre a eu lieu avec une personne chargée de trouver l'emplacement le plus pertinent pour couvrir différents points d'intérêt de notre commune et de celle de Miribel. Le technicien a précisé qu'il s'agit d'ondes comparables aux ondes radios. Nous sommes dans l'attente de précisions.

Elections :

Les élections départementales et régionales auront lieu en même temps, les 20 et 27 juin.

Le vote par procuration est facilité : Les démarches préalables peuvent désormais être effectuées sur le site "maprocuration.gouv.fr". L'électeur devra néanmoins valider ensuite sa demande dans une gendarmerie ou un commissariat. Rappelons que la personne qui reçoit procuration doit être électeur dans la même commune que celle qui la lui donne. Par ailleurs, la loi a ouvert la procuration à tous les électeurs, de droit. Il n'est donc plus besoin de justifier sa demande de procuration (par un congé, une maladie...) pour pouvoir en bénéficier.

A noter que suite à la crise sanitaire il est possible qu'un électeur détienne **2 procurations**.

Nous lançons un appel aux bonnes volontés : ceux d'entre vous qui acceptent de tenir la permanence lors des élections de juin peuvent se faire connaître en mairie. (il faut être vacciné ou avoir un test négatif)

Deux plages sont proposées : 8h 13h et 13h 18h

Mobilité :

Le service TAD change de nom et devient **RESA+**. Ce service vous permet de rejoindre certains arrêts (Romans Gare, Romans Jean Jaurès, Crépol village ou Génissieux village) du lundi au vendredi (9h à 17h) et le dimanche (10h à 12h30 et 15h à 18h). Renseignements et réservations au 04 75 600 626 ou sur www.citéa.info.

Frelon asiatique :

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelons asiatiques ? Prenez une photo.

Signalez votre suspicion : Sur le site www.frelonsasiatiques.fr ou en téléchargeant l'application mobile Frelon Asiatique.

Ambroisie :

L'objectif de Valence Romans Agglo est de réduire le risque sanitaire lié à cette plante. Pour cela il faut diminuer les surfaces infestées, responsabiliser et sensibiliser les propriétaires, avoir des référents communaux.

L'ambroisie doit être arrachée, elle peut être également binée ou fauchée (sans pesticide).

Si vous constatez un endroit envahi d'ambrosie, pour le bien de tous, vous pouvez faire un signalement à la mairie et ou sur : signalement-ambrosie.fr.
Des informations sont disponibles en mairie (bilan, affiches).
Réfèrent ambrosie pour la commune : Laurence VANARET.

VALENCE ROMANS AGGLO

La petite enfance, un service de l'agglo :

- Vous êtes parents et vous recherchez une solution de garde pour votre enfant en multi-accueil collectif ou familial, régulier ou occasionnel ? Contactez le **Point Information Petite Enfance** 04 75 71 66 23 – Mail : petiteenfance.romans@valenceromansagglo.fr

- Vous souhaitez prendre un temps avec votre enfant, échanger avec d'autres parents ? **Découvrez les Lieux d'accueil enfant-parent**, véritable bulle d'air et de jeux pour les petits et leurs parents, en entrée libre

- Vous êtes parents et vous recherchez une assistante maternelle, un conseil pour la rédaction du contrat, des fiches de paye de votre assistante maternelle ? Vous êtes assistante maternelle et vous souhaitez des informations sur vos droits, vous souhaitez participer à des ateliers d'éveil, des conférences ? Contactez votre **Relais d'Assistants Maternels (RAM)** Tél : 04 75 71 66 23 - Mail : ramvalleeisere@valenceromansagglo.fr

Consultez les informations et plaquettes sur le site de la commune **saintlaurentdonay.fr** ou directement sur le site **[de valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr)**

SANTE

Chaque semaine la situation change, de nouvelles populations sont éligibles à la vaccination. Les informations sont actualisées régulièrement sur le site de la commune.

De plus, pour répondre à vos interrogations concernant la santé, vous pouvez joindre Mathieu COURTIAL, coordinateur santé : 06 33 51 09 61

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

Comité d'animation :

La fête du village devrait avoir lieu le week-end du 17 et 18 juillet, si les conditions sanitaires le permettent.

La petite Carniotte :

Certaines activités ont lieu à l'extérieur : gymnastique adulte, Renseignements : **06 35 27 12 51**

Marche active et Bungypump : deux activités ouvertes à tous organisées par l'association dans le respect des règles sanitaires. Participation : 5€ pour la location de bâtons. Renseignements et inscriptions : **06 64 78 49 02**

Site officiel de la commune **saintlaurentdonay.fr**

Ce bulletin a été rédigé par la commission communication. Si vous avez des informations à diffuser (dans le bulletin municipal ou sur le site), vous pouvez contacter un de ses membres : CHEVROL Nadine, DOREY Odile (07 83 14 15 65), MARCON Françoise (06 75 00 72 92), VANARET Laurence (06 72 08 86 43), TOURNEBIZE Elsa ou la mairie (04 75 71 72 18)